

Le Secrétaire Général  
du Gouvernement

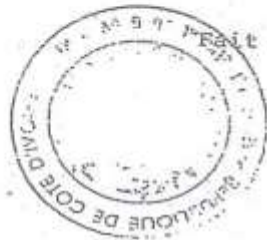
9 9 9

ATTESTATION

Le Secrétaire Général du Gouvernement certifie que le Conseil des Ministres, au cours de sa séance du 26 août 1992, a donné son accord aux conclusions de la communication présentée par le Ministre de l'Industrie et du Commerce, relative au changement de statut du Service Normalisation.

Le Conseil a notamment autorisé :

- la création de CODINORM, structure de type associatif (secteur public, secteur privé) régie par la loi n° 60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations pour coordonner et gérer les activités de normalisation en Côte d'Ivoire ;
- le Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie, des Finances et du Plan, à prévoir les inscriptions budgétaires nécessaires conformément au plan de financement dont le détail est joint en annexe.



Fait à Abidjan, le 26 août 1992

  
A. A'G G R E Y